

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1898

présenté par

Mme Rabin, Mme Alaux, M. Cotel, M. Daniel, Mme Françoise Dubois, Mme Got, Mme Guittet, M. Hammadi, M. Jalton, M. Kalinowski, Mme Laclais, Mme Le Loch, Mme Marcel, Mme Massat, Mme Orphé, M. Pellois, Mme Pires Beaune et M. Premat

-----

**ARTICLE 52**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'État, les régions, en tant que chefs de file de la transition énergétique et de la formation professionnelle sur le territoire, ainsi que les organisations représentatives des artisans, s'engagent sur de nouveaux référentiels de formation. Ces référentiels intègrent les nouveaux impératifs techniques et de savoir-faire en matière de transition énergétique. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaffirmer le rôle des régions en matière de transition énergétique et de formation professionnelle sur le territoire. Il insiste sur la nécessité de prendre en compte les évolutions techniques et les savoir-faire qui découlent de la transition énergétique dans les formations proposées aux futurs artisans ou artisans apprentis. En coordination avec le Ministère de l'éducation et les organisations professionnelles, les régions contribuent à améliorer les formations proposées afin de répondre au mieux aux demandes des entreprises du bâtiment.